

De : Service Sports et Loisirs <ymare.sportsetloisirs@gmail.com>

Envoyé : vendredi 2 avril 2021 21:21

Objet : Condition d'accueil du 6 avril au 23 avril 2021

Bonjour,

Voici les informations qui nous ont été transmises par les services de l'Etat concernant les temps d'accueil périscolaires (cantine, garderie, accueil de loisirs du mercredi) et extrascolaires (accueil de loisirs pendant les vacances scolaires).

Les services devront être utilisés qu'en cas de dernier recours. Autrement dit pour que nous puissions accueillir vos enfants vous devrez remplir les conditions suivantes:

- **les 2 parents** doivent avoir un emploi présent sur la liste des professions indispensables à la gestion de la crise (document en pièce jointe)
- vous devrez justifier votre emploi soit par une attestation de votre employeur, soit par un bulletin de salaire.
- de plus dans ce premier cas vous devrez attester que vous n'avez pas d'autre solution de garde (document en pièce jointe)

Toute inscription à nos services se fera par courriel du mardi 6 avril au vendredi 23 avril. Merci de nous fournir les pièces demandées et de préciser les dates et jours souhaités sur ce courriel.

Restant à votre disposition pour toute inscription ou tout renseignement.

Cordialement,

Mairie d'Ymare

ymare.sportsetloisirs@gmail.com